

Règlement intérieur de l'école



En transmettant notre passion, nous enseignons également rigueur, exigence, discipline, mais aussi respect de soi et des autres; c'est pourquoi nous vous demandons de prendre le temps de lire le règlement du studio et de le respecter.

Période d'activité

Pour les cours enfants/ados, le calendrier du studio s'aligne sur le calendrier de l'enseignement scolaire de la ville de Paris (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Pour les cours adultes, un calendrier est défini pour chaque période de vacances afin d'annoncer les cours maintenus.

Dispositions légalés

Conformément au décret n°92-193 du 27 février 1992 d'application de la loi n°89-468 du 10 juillet 1989, telle que modifiée, relative à l'enseignement de la danse :

- Chaque élève doit impérativement fournir à l'Ecole de Danse un certificat médical (valable 3 ans), attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline choisie.
- Tout problème de santé particulier, comme allergie ou asthme, doit être signalé au professeur.

Inscriptions et paiements

L'inscription aux cours est annuelle et engage au paiement intégral du forfait pour l'année en cours. Tout trimestre commencé est dû en totalité. Seule une interruption pour cas de force majeure (déménagement, mutation, incapacité de reprendre les cours pour raison médicale jusqu'à la fin de l'année et sur présentation d'un justificatif) permet un remboursement. Celui-ci est alors de 50 % sur les trimestres restants dus. Les forfaits et cartes de cours ne sont pas cessibles.

Les frais d'inscription ne feront l'objet d'aucun remboursement. Tout cours réservé et non annulé dans les délais prévus est considéré comme dû et sera facturé à l'élève (modalités d'annulation des cours précisées avec le planning des cours à la carte).

- En cas d'effectif trop faible un cours peut être supprimé. Un autre cours sera alors proposé. Si l'élève ne peut suivre ce dernier alors son inscription pourra être annulé.
- Le remplacement d'un professeur et/ou l'absence temporaire d'un professeur pour raison médicale ne dépassant pas une semaine ne constitue pas un motif de remboursement. Dans le cas d'une absence du professeur pour raison personnelle, le cours sera récupéré.
- Les paiements peuvent se faire par chèque, virement ou espèces. Pour les règlements trimestriels, tous les chèques doivent être remis le jour de l'inscription.

- Il est possible d'effectuer un cours d'essai, à condition de le régler (pas de cours d'essai gratuit pour des raisons d'assurance - sauf promotion particulière signalée au sein du studio); le règlement de ce cours sera déduit du forfait en cas d'inscription définitive ou de la carte choisie pour les cours adultes.
- Participation financière des comités d'entreprise : dès réception de l'inscription et des règlements, le studio peut fournir à l'élève une facture acquittée qui permettra une prise en charge par le comité d'entreprise.
- Les données de chaque élève recueillies au moment de l'inscription (telles que nom, téléphone, adresse mail...) sont enregistrées afin de tenir à jour la base de données du studio et ne seront pas cédées ni vendues à un tiers.

Règles de vie / déroulement des cours

Consignes pendant les cours :

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours et de garder un comportement correct dans les vestiaires et les studios. – Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné. Les téléphones portables doivent être éteints. – Il est interdit de prendre photos ou vidéos sauf autorisation préalable donnée par la direction et le professeur.

Les personnes non inscrites aux cours ne sont pas autorisées à pénétrer dans les studios de danse pendant les cours, à l'exception des journées Portes Ouvertes, ou autorisation exceptionnelle donnée par la direction et le professeur.

Les élèves sont couverts par l'assurance du studio à l'exception de tout dommage causé sous la responsabilité de l'élève.

Assiduité et absence :

L'élève (enfant comme adulte) doit arriver à l'heure pour ne pas perturber le cours. Les retards, comme les absences, ne peuvent être qu'occasionnels et justifiés. Les absences répétées peuvent conduire le professeur à ne plus accepter l'élève en cours (ces dernières ne sont ni rattrapables, ni remboursables).

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du studio et par conséquent sous l'entière responsabilité des parents avant le début et après la fin du cours. Le studio décline toute responsabilité vis à vis des élèves en cas d'absence et de retard.

En cas d'absence du professeur, les parents et/ou les élèves majeurs sont prévenus dans les meilleurs délais, par téléphone, SMS, courriel, affichage à l'entrée du studio de danse ou tout autre moyen de communication. Les personnes accompagnant les élèves au studio doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les y laisser.

Tenue réglementaire :

L'élève doit porter la tenue déterminée par le professeur en début d'année (uniforme classique / Kit élève). Elle doit être propre et marquée au nom de l'élève. Chaque élève doit se munir de chaussures de sport propres, les chaussures déjà portées à l'extérieur sont strictement interdites et le professeur pourra, le cas échéant vous demander de danser en chaussettes ou pieds nus.

Règles de vie au sein du studio :

- En cas d'épidémie ou de contagion (grippe, gastro entérite, etc) il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison.
- Pas de nourriture, ni chewing-gum dans les locaux (seule une bouteille d'eau est autorisée).
- Pas de téléphone portable pendant les cours (merci de ne pas filmer ni prendre de photo sans l'accord du professeur).
- Les Trottinettes sont interdites dans les locaux
- Le studio décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni aucun autre objet de valeur dans les vestiaires.

Spectacle et répétitions :

Pour les enfants et ados inscrits à l'année, un spectacle est organisé en fin d'année dans un grand théâtre parisien. Le forfait annuel inclut le costume de base de chaque élève, 2 invitations au théâtre et le support de la vidéo du spectacle. Plusieurs présentations pourront être également ajoutées au cours de l'année (portes ouvertes...).

Lorsque l'élève s'est engagé à participer à un spectacle, sa présence aux représentations ainsi qu'à toutes les répétitions fixées par le professeur est obligatoire.

Droit à l'image

Vous acceptez que l'élève soit filmé(e) et photographié(e) dans le cadre de la communication de l'école (vidéo du spectacle, diffusion sur site, Instagram etc...)

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. En cas d'exclusion d'un élève le règlement intérieur restera applicable. En cas de non-respect des consignes inscrites au règlement intérieur, le studio ne peut en aucun cas être tenu responsable.

Studio 16

06 79 32 10 72

inscriptionsdanse@studio16.fr

FOLLOW US

SITE:

studio16.fr

INSTAGRAM et FACEBOOK

studio16ecole